



Officiels – Pacte#TousEngagés Informations sur le "Référént Fair-Play"

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input checked="" type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs & Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 0		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

Dans le cadre du pacte #Tousengagés, la Fédération Française de Basket-Ball a demandé à ses clubs de s'engager, à partir de la saison 2022 / 2023, sur des actions de recrutement et de fidélisation des arbitres.

Parmi ces engagements, figure la mise en place d'un « référent fair-play » sur chaque rencontre de jeunes (U18 et moins).

L'objectif de cet engagement est de s'assurer que les spectateurs présents utilisent toute leur énergie pour soutenir leur équipe, dans un esprit fair-play, dans le respect des officiels et des adversaires.

Par ailleurs, la Commission Société et Mixités de la FFBB préconise depuis 2019 que chaque équipe dispose d'un « parent fair-play » pour :

- Favoriser la convivialité entre les spectateurs à l'aide de moyens très simples (petit mot d'accueil, sourire, boissons chaudes pendant l'échauffement...)
- Contribuer au bon déroulement de la rencontre dans un climat apaisé et serein.
- Tenter de prévenir les comportements agressifs au bord des terrains grâce à la mise en place au sein des clubs d'un respect mutuel entre les parents, et à l'égard des joueurs, entraîneurs et officiels.

Le référent Fair-Play (équipe recevante)

Le « référent fair-play » de l'équipe recevante est un licencié présent dans les tribunes qui aura pour mission de s'assurer du bon état d'esprit des spectateurs pendant la rencontre en encourageant son équipe et en faisant en sorte que les autres spectateurs en fassent de même.

Il veillera au bon comportement des supporters et pourra intervenir auprès d'eux avant que l'ambiance ne se détériore. Il leur rappellera le rôle d'un supporter et la nécessité pour les joueurs de pouvoir évoluer dans un environnement serein pour s'amuser aussi bien que pour performer.

Le « référent fair-play » de l'équipe recevante ne se substitue pas au « délégué de club » qui conserve toutes ses prérogatives.

Si le « référent fair-play » n'arrive pas à mener à bien sa mission, il pourra être aidé par le « délégué de club ».

NB :

- Le « référent Fair-Play » d'une inter équipe peut être licencié dans un des clubs de la CTC alors que le « délégué de club » doit être licencié dans le club dont la salle est utilisée.
- Conformément à la décision du dernier Comité Directeur de la FFBB (16 octobre 2022) à titre exceptionnel, en l'absence d'un « référent Fair-Play » le « délégué de club » pourra assumer cette fonction.

Le « référent Fair-Play » (équipe recevante) sera inscrit sur E-marque dans la case prévue à cet effet avant le début de la rencontre. Il sera ainsi référencé sur FBI, permettant de récompenser éventuellement les clubs jouant le jeu du fair-play de façon régulière.

Le « référent fair-play » peut être identifié par un signe distinctif choisi par le club (brassard, t-shirt,...) sans que cela ne soit obligatoire.

Avoir un « référent fair-play » sur toutes les rencontres de jeunes fait partie des engagements des clubs dans le cadre du pacte #TousEngagés, pourtant cela ne constitue pas une condition obligatoire pour débiter une rencontre (contrairement à l'obligation d'avoir un « délégué de club »).

Le « référent fair-play » est un facilitateur de la rencontre et doit être reconnu comme tel par les autres personnes dans les tribunes.

Le « référent fair-play » peut être bien entendu le « parent fair-play » préconisé par la Commission Société et Mixités.

Le parent Fair-Play (équipe visiteuse)

Il est souhaité que le « parent fair-play » de l'équipe visiteuse se présente au référent fair-play de l'équipe recevante pour faire connaissance et faciliter les échanges si nécessaire en cours de rencontre.

A la différence du « référent fair-play » de l'équipe recevante, l'éventuel « parent fair-play » de l'équipe visiteuse ne doit pas forcément être licencié. Il n'a pas de responsabilité juridique spécifique, mais doit contribuer à endiguer les comportements agressifs.

Un kit de communication

La FFBB met à disposition les fichiers HD des visuels gratuitement dans eFFBB ou peut les personnaliser moyennant une participation de la structure requérante. Le kit de communication est proposé par la Commission Société et Mixités de la FFBB. Il consiste en des supports permettant l'impression :

- D'affiches
- De flyers
- De rollups

Ces supports imprimables peuvent être commandés via l'adresse : citoyenne@ffbb.com

Certains comités proposent parfois de fournir des supports déjà imprimés.





La fidélisation des officiels est un enjeu majeur pour le bon développement de nos championnats et c'est tous ensemble que nous réussissons.

Contact : Bruno VAUTHIER

E-mail : sfoff@ffbb.com

Rédacteurs	Vérificateur	Approbateur
<p>Bruno VAUTHIER Responsable du Service Formation des Officiels</p> <p>Marie HOEL Chargée de Mission Evaluation des Politiques Fédérales et Plan de Féminisation</p>	<p>Tahar ASSED LIEGEON Directeur du Pôle Formation et Emploi</p> <p>Matthieu SOUCHOIS Directeur du Pôle Clubs et Territoire</p>	<p>Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général</p>
Référence	2022-10-31 NOTE LR CD CLUBS 2-PFE 4-PCT Officiels et Société Mixité Role référent fair-play	